

Abou Sa'id al Khoudri rapporte que les femmes ont dit au Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* :

« ***Les hommes ont pris de toi plus de science que nous, donc décides d'un jour pour que tu nous enseignes. Il leur donna un jour dans lequel il est venu leur enseigner ; il les exhorta, leur donna des conseils et leur donna ordre de donner des aumônes. Et parmi ce qu'il leur a dit, il y a : « Il n'y a pas une femme parmi vous dont trois enfants meurent sans que ce ne soit pour elles un voile contre le feu », une femme dit : « Et deux (enfants) ? » Il dit : « Et deux (enfants)*** ».[1]

Les règles bénéfiques qui découlent de ce Hadith : [2]

• L'Islam permet aux femmes de demander à un savant de leur préciser un jour pour leur enseigner.

• Il est permis à la femme de demander son droit à l'enseignement et ses autres droits sociaux et religieux.

• En Islam, pour l'enseignement ou autres, les femmes sont séparées des hommes.

• Dans la nécessité, il est permis aux femmes de parler aux hommes.

• Il est permis à l'homme digne de confiance d'enseigner à un groupe de femmes ce qui leur est bénéfique dans la religion et dans la vie d'ici-bas.

• La grande récompense réservée à la femme dont des enfants meurent et puis qui patiente devant le décret d'Allah.

Traduction de abou 'Abdir-Rahmane 'Abdoullah Attantany

Suite : Par quoi la femme Salafiya doit-elle commencer dans l'apprentissage de la science ?

---

[1] Rapporté par Boukhari.

[2] Ce qui suit est tiré d'un article de Hassan 'Abdoul Ghany abou Ghoudda, paru dans le magazine saoudien *ad-Da'wa* n°1664 le 2 Rajab 1419H-22 Octobre 1998, page 25.